Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20261112-D2026_12_11_08-DE

COMMUNE DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 12 novembre 2026

Convocation du :	*4 novembre 2026*
Date d'affichage :	*4 novembre 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/12/11/08 — **Nomenclature 5.7**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Jean-François COATRIEUX - Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN - Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Emilie BONINO - Benjamin TAGUET - Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER - Patrick MORIN, formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme Angélique RAFIGNON à Mme MADEC
M. Bruno LEBRETON à Mme BONINO
M. Guillaume DELMAIRE à M. TAGUET

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet - Urbanisme - Convention d'adhésion au service commun ADS de GPA

M. le Maire informe le Conseil que depuis 2018, la commune a décidé de confier l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols au service commun « Application du droit des sols (ADS) » de Guingamp-Paimpol Agglomération dans le cadre d'une convention de prestations de service.

Cette convention d'adhésion au service commun « Application du droit des sols » de Guingamp-Paimpol Agglomération arrivant à échéance au 31 décembre 2026, M. le Maire propose de la renouveler.

Vu le projet de convention « d'adhésion au service commun ADS » établi par Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA) tel qu'annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :
- **Renouveler** l'adhésion au service commun « Application du droit des sols » de Guingamp-Paimpol Agglomération pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2027. Elle pourra être renouvelée par reconduction tacite pour une durée identique.
- **Autoriser** M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun ADS.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE